

Nous avons tous besoin d'un expert de la paie !



ALINE GASPARD

Aline Gaspard, fondatrice et présidente salariée d'Epaie, propose à ses clients des solutions adaptées et complètes afin de gérer la paie et les ressources humaines. Travaillant de façon indépendante mais entourée d'un solide réseau professionnel, elle a rapidement su gagner la confiance des entreprises, associations et cabinets comptables.



Quelles prestations proposez-vous aux entreprises et aux associations ?

Nous répondons à tous leurs besoins dans les domaines de la paie et des RH. Nous avons tout d'abord, un volet, qui comprend l'externalisation de la paie et la gestion RH des collaborateurs. Concrètement, il s'agit de gérer le salarié de son entrée à sa sortie dans la société. Cela passe par l'établissement des contrats de travail, les déclarations d'embauche et les procédures de sortie. Ensuite, nous prenons aussi en charge les déclarations sociales auprès de l'URSSAF et des différents organismes. Bien sûr, nous effectuons une veille législative et légale, mais aussi conventionnelle sur l'ensemble de nos dossiers.

Epaie propose également à ses clients un audit de paie. Ce dernier vise à comparer et mesurer les écarts entre vos pratiques de paie, la règle légale et conventionnelle applicable et les accords d'entreprise. Et, nous sommes en mesure de faire des simulations de coûts : des estimations claires et simples pour les accompagner dans leur gestion RH.

Enfin, je propose un service de renfort de salariés essentiellement pour les grandes entreprises et cabinets comptables qui connaissent des besoins occasionnels.

L'année 2020 a été particulièrement mouvementée sur le plan réglementaire, ce qui a largement impacté la gestion de la paie. Comment vous êtes-vous adaptés dans ce cadre ?

J'ai été impactée parce que mes clients ont été impactés !

Parmi les associations que j'accompagne, il y a les fédérations sportives régionales, que la crise a considérablement touché. Cela étant, j'ai fortement été sollicité par mes clients, qui se posaient différentes questions sur l'activité partielle. J'ai donc mis en place des systèmes de mails d'information à l'ensemble de mon réseau, sur tout ce qui touchait les aides à la Covid-19.

Par ailleurs, je me suis aussi occupée des demandes d'indemnisation de l'activité partielle pour mes clients, et ce bénévolement. Cela étant, le confinement m'a permis de retravailler sur l'une de mes offres, l'externalisation de la paie pour les cabinets comptables. J'ai donc décidé d'adapter ce service et de leur proposer de gérer la paie sur leurs propres logiciels.

Vous avez aussi lancé une nouvelle offre...

En effet ! J'interviens régulièrement dans des réseaux professionnels d'entrepreneurs, (c'est d'ailleurs de cette manière que je me suis constitué mon réseau professionnel).

Et, j'ai constaté que les entrepreneurs et les indépendants n'étaient pas bien forcément suivis ou outillé.

Par exemple, lors de leur franchissement de seuil pour passer de seul à employeur, ils se posaient beaucoup de questions dont ils

n'avaient pas les réponses. J'ai donc décidé de créer une nouvelle offre « Et si j'embauchais », qui permet justement de répondre aux futurs employeurs à toutes les questions concernant le projet d'embauche.

En faisant une simulation de coût, je leur permets d'estimer exactement la valeur de l'embauche sur le court et le long terme.

Enfin, un indépendant ne connaît pas forcément toutes les obligations légales et conventionnelles que l'employeur doit respecter.

Nous l'accompagnons donc, personnellement, en établissant tous les documents légaux. Afin que cette nouvelle offre soit la plus complète et la plus efficace possible, je me suis alliée avec une experte en placement/recrutement et un expert en RH.

Un indépendant ne connaît pas forcément toutes les obligations légales et conventionnelles que l'employeur doit respecter.

CONTACT :

- > 06 43 28 25 02
- > contact@epaie-expert.fr
- > www.epaie-expert.fr